



AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 11 janvier 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 189-0121 établissant les différents taux de taxes pour l'année 2021.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 15^e jour de janvier 2021.

Julie Roberge
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET: Avis public du règlement 189-0121 intitulé « Règlement établissant les différents taux de taxes pour l'année 2021 ».

Je, soussigné(e), Julie Roberge, directrice générale de Saint-Rosaire, demeurant au 170, rang 4, Saint-Rosaire, certifie sous déclaration solennelle avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 heures et 17 heures, le 15^e jour de janvier 2021.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 15^e janvier 2021.

Julie Roberge,
Directrice générale et secrétaire-trésorière